



Guide conçu à partir
du groupe de travail de la CPED

—

Monter des projets face aux attaques anti-LGBTI+

dans les établissements
d'enseignement supérieur et de la
recherche

Jun 2024



SOMMAIRE

04

Comprendre les attaques anti-LGBTI+

06

Savoir réagir face aux attaques anti-LGBTI+

12

Prévenir les attaques anti-LGBTI+

Ce document s'adresse à toute personne qui organise des projets, événements, supports de communication et de sensibilisation sur la thématique de la lutte contre les violences, les discriminations et le harcèlement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il concerne plus spécifiquement les personnes qui montent des projets d'inclusion des personnes LGBTI+ ou qui nomment, visent, s'adressent à ce public.

Les attaques anti-LGBTI+ visent les établissements d'enseignement supérieur et les membres du personnel, les chargé·es de mission ou les référent·es égalité lorsqu'ils et elles organisent des événements d'information et de prévention contre la haine anti-LGBTI+. Elles peuvent également viser des personnes invitées à ces événements, des associations étudiantes ou des participant·es aux événements. Elles s'inscrivent généralement dans des discours plus larges conservateurs et anti-LGBTI+.

Ce document est nécessaire dans un contexte de backlash anti-LGBTI+ en France, qui se manifeste de manière particulièrement violente dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce travail est issu de témoignages et d'un partage d'expériences dans le cadre de la CPED. Il a vocation à donner des pistes de réflexion et d'action, mais ne prétend pas à être exhaustif : chaque contexte et chaque établissement est unique.

Il ne vise cependant pas à donner des outils concrets pour savoir réagir en tant que témoin ou victime d'actes de haine anti-LGBTI+. Sur ce sujet, se référer à la **fiche "Bonnes pratiques pour être une personne alliée"**.

ATTENTION : des propos et actes LGBTI+phobes sont mentionnés dans la fiche.

COMPRENDRE LES ATTAQUES ANTI-LGBTI+

Il s'agit ici de donner des clés de compréhension des attaques anti-LGBTI+ en amont ou pendant des événements organisés par les établissements : Qui est susceptible d'organiser ces attaques ? Quelles formes peuvent-elles prendre ? Quelles en sont les conséquences ?

• Qui ?

- En externe :
 - Les associations et groupements d'extrême droite et/ou conservateurs (Ex : Civitas, le GUD) ;
 - Les élu·es locaux·les et membres de partis politiques conservateurs et/ou d'extrême droite.
- En interne :
 - Les membres du personnel non formés/réticents/ouvertement LGBTI+phobes : collègues, supérieur·es hiérarchiques ;
 - Les associations étudiantes d'extrême droite et/ou conservatrices (Syndicats étudiants tels que la Cocarde ou l'UNI).

• Quelles formes ?

- Atteintes aux biens :
 - Tags/collages LGBTI+phobes dans les locaux ou sur les murs de l'établissement ;
 - Dégradations des locaux d'associations LGBTI+ dans l'établissement ;
 - Dégradation d'expositions.
- Atteinte aux personnes :
 - Captation vidéo ou prise de photos lors d'événements exclusifs et diffusion de ces vidéos ou photos sur les réseaux sociaux sans le consentement des personnes (Exemple : filmer les personnes tenant le stand d'une association LGBTI+ lors du forum des associations et diffuser la vidéo sans leur consentement) ;
 - Présence de personnes lors d'un événement qui empêchent l'accès à l'événement pour des personnes identifiées comme étant LGBTI+ ;
 - Présence de personnes malveillantes lors d'événements qui agressent, verbalement et/ou physiquement, ou tentent d'agresser des personnes identifiées comme étant LGBTI+ (avant, pendant ou après l'événement).
- Incitation à la haine :
 - Publication de tweets incitant à la haine ou à la violence lors d'événements organisés par les établissements (Exemple : appel au cyber-harcèlement à l'encontre d'une personne LGBTI+ invitée en conférence dans l'établissement) ;
 - Incitation à la haine via les réseaux sociaux (Exemple : propos haineux niant l'existence des personnes trans) ;
 - Mise en cause directe de personnes identifiées/identifiables qui travaillent dans les services égalité des établissements (diffamation ou propos LGBTI+phobes) ;

- Incitation au (cyber)harcèlement envers des personnes ou associations LGBTI+ ;
- Diffusion sur les réseaux sociaux d'affiches d'événements avec un appel au boycott ou à la violence lors de l'événement.
- Menaces :
 - Rédaction et envoi de lettres ouvertes à destination des présidences des établissements :
 - pour dénoncer des événements ou des projets organisés par l'établissement visibilisant des codes de la communauté LGBTI+ (Exemple : drag show) ;
 - pour dénoncer des termes employés et l'usage de l'écriture égalitaire non-discriminante par l'établissement (Exemple : point médian, usage du terme "iel") ;
 - pour dénoncer la non-mixité de certains événements organisés par l'établissement (Exemple : initiation au skateboard pour les femmes et personnes LGBTI+) ;
 - pour demander l'annulation ou l'interdiction de ces événements ;
 - Diffusion de pétitions à l'encontre des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour les mêmes motifs ;
 - Menace de sabotage d'événements.



A noter : la majorité des attaques identifiées dans ce groupe de travail se sont réalisées de manière numérique, anonyme et demeurent des menaces, des incitations à la haine ou des propos haineux et non des atteintes physiques. Ces attaques se combinent parfois avec des LGBTI+phobies d'ambiance dans le contexte professionnel, qui représentent un frein à l'organisation ou au bon déroulé des événements.

• Quelles conséquences ?

Les conséquences de ces attaques sont multiples et peuvent se manifester à différents niveaux :

- Au niveau organisationnel :
 - Prise de décision hâtive par les personnes en responsabilité des établissements sans consulter les missions égalité/dispositif de signalements ;
 - Annulation d'événements ou "empêchements de faire", parfois sans en informer les organisateur·ices des événements ;
 - Réticences ou changements de programmations d'évènements ;
 - Freins et entraves à l'organisation de futurs événements ;
 - Modification des termes employés notamment dans la communication ;
 - Remise en cause du travail des organisateur·ices des événements ;
 - Refus de visibiliser et communiquer sur les événements LGBTI+ par l'établissement afin de limiter les risques d'attaques ;
 - Visibilité des messages de haine qui impactent l'image de l'établissement ;
 - Budgets augmentés avec ajout d'agent·es de sécurité.
- Au niveau de l'intégrité physique et mentale des personnes :
 - Mise en danger des participant·es et des personnes organisatrices ;
 - Visibilité des messages de haine par des personnes LGBTI+ ;
 - Risques réels de (cyber)harcèlement et d'agressions physiques pour des personnes identifiées (personnes LGBTI+, membres de la mission égalité, etc.) par des groupes d'extrême-droite ;
 - Impact sur la santé mentale et la capacité à travailler des personnes lisant les messages haineux, assistant aux attaques ou étant la cible d'attaques ;
 - Risques de décrochage scolaire ou d'absentéisme pour les étudiant·es LGBTI+.

SAVOIR RÉAGIR FACE AUX ATTAQUES ANTI-LGBTI+

Qui peut être mobilisé ?

- Les membres des missions égalité ;
- Les membres de la gouvernance ;
- Les membres des dispositifs de signalement ;
- Les directions générales des services ;
- Les personnes en charge de la communication ;
- Les services de sécurité ;
- Les associations (étudiantes).



Cette fiche s'adresse plus spécifiquement aux personnes en charge de l'organisation des événements/projets.

Comment réagir?

Quelques conseils valables en tout temps :

- Prendre des photos, des vidéos ou des captures d'écran afin de récolter un maximum de preuves et les conserver ;
- Protéger l'intégrité physique et mentale des personnes en priorité ;
- Adapter sa réaction à ses capacités, limites, ressources sur le moment ;
- Encourager les signalements afin de garder une trace et de permettre une prise en charge des éventuelles victimes / agresseurs ;
- Soutenir, le cas échéant, la ou les personnes visées directement par ces attaques et les orienter si besoin vers les associations spécialisées (ligne d'écoute ou tchat de SOS Homophobie, tchat commentonsaime.fr, associations locales de soutien LGBTI+) ;
- Demander de l'aide à des personnes en situation d'autorité (sécurité, forces de l'ordre, gérant·e du lieu, ...).

Ci-dessous, une liste non-exhaustive de bonnes pratiques à mettre en place avant, pendant et après une attaque anti-LGBTI+.

Exemples d'attaques

Exemples de réponses

Avant

Pendant

Après

Tags LGBTI+phobes

Rappeler la loi, le règlement intérieur de l'établissement : interdiction de dégradation de biens et d'inscription de messages haineux, discriminatoires, visant une communauté spécifique

- Prendre en photo les tags et conserver les preuves
- Effacer les tags ou les recouvrir d'affiches de prévention / d'information

Signaler la présence de tags au dispositif de signalement

Dégradation d'une exposition

Rappeler le règlement intérieur de l'établissement : interdiction de dégradation de biens et les sanctions applicables

- Prendre en photo les dégradations et conserver les preuves ;
- Remplacer les planches dégradées

- Signaler la présence de dégradations au dispositif de signalement ;
- Créer un tableau d'encouragements avec des messages positifs, de fiertés collectives ;
- Rédiger et envoyer un mail explicatif de l'attaque par la gouvernance aux directions concernées

Présence de personnes malveillantes lors d'un événement

- Afficher et annoncer en amont de l'événement que les propos et comportements LGBTI+phobes ne sont pas tolérés et que les personnes seront exclues de l'événement ;

- Solliciter le service de sécurité formé en cas de propos/comportements LGBTI+phobes pour exclure les personnes malveillantes ;
- Solliciter les forces de l'ordre si besoin

- Signaler les faits au dispositif de signalement ;

Exemples d'attaques

Présence de personnes malveillantes lors d'un événement

Avant

- Former le service de sécurité ;
- Mettre en place un système de personnes ressources identifiables pendant l'événement

Pendant

Après

- Mettre en place un système d'accompagnement /de retour collectif à la sortie de l'événement pour éviter des risques d'agressions ciblées ;
- Rédiger et envoyer un mail explicatif de l'attaque par la gouvernance aux directions concernées ;
- Si les personnes sont identifiées, les recadrer et/ou sanctionner

Appel au cyberharcèlement à l'encontre d'une personne LGBTI+ invitée en conférence dans l'établissement

- Outiller les personnes en charge de la communication/gouvernance sur l'importance de prendre position sur ce sujet et maintenir l'événement ;
- Mettre en place un système d'inscriptions obligatoires pour la conférence ;
- Mettre en place un système de personnes ressources identifiables pendant la conférence

- Ne pas annuler l'événement ;
- Publier un message institutionnel de soutien à la personne ciblée et de condamnation de l'appel au cyberharcèlement ;
- Augmenter la sécurité lors de cet événement ;
- Modifier le lieu initialement prévu ;
- Rappeler que le cyberharcèlement est un délit et puni par la loi

Exemples d'attaques

Exemples de réponses

Avant

Pendant

Après

Diffamation ou propos
LGBTI+phobes

Soutenir, le cas
échéant, la ou les
personnes visées
directement par ces
attaques

- Encourager la saisine du dispositif de signalement ;
- Rappeler dans un mail à la communauté les engagements de l'établissement, l'existence de ressources et d'accompagnement psychologique si besoin

Lettres ouvertes ou
pétitions à destination
des présidences
d'université

Outils les
personnes en
charge de la
communication/
gouvernance sur
l'importance de
prendre position sur
ce sujet et maintenir
l'événement

- Ne pas annuler les événements ;
- Conserver des preuves des menaces (captures d'écran, lettres, photos);
- Solliciter l'avis des missions égalité / dispositifs de signalement

- Rédiger et diffuser un communiqué de réponse de l'établissement ;
- Ecrire et publier des contre-tribunes dans la presse éventuellement

Menace de sabotage
d'événements

- Outils les personnes en charge de la communication/gouvernance sur l'importance de prendre position sur ce sujet et maintenir l'événement ;
- Solliciter l'avis des missions égalité / dispositifs de signalement ;

- Ne pas annuler les événements ;
- Conserver des preuves des menaces (captures d'écran, lettres, photos);
- Solliciter l'avis des missions égalité / dispositifs de signalement ;
- Rappeler dans un mail à la communauté les engagements de l'établissement ;

Signaler les faits au
dispositif de
signalement

Exemples d'attaques

Menace de sabotage d'événements

Exemples de réponses

Avant

- Mettre en place un système d'inscriptions obligatoires pour l'événement ;
- Mettre en place un système de personnes ressources identifiables pendant l'événement

Pendant

- Augmenter la sécurité lors de cet événement ;
- Modifier le lieu initialement prévu

Après

Focus : quelques arguments pour convaincre les gouvernances de maintenir des événements en contexte de haine anti-LGBTI+

Se réappropriier l'espace public universitaire et en faire un réel lieu de liberté d'expression :

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont responsables du bien-être, de la sécurité et des conditions d'études et de travail des membres de la communauté universitaire. A ce titre, ils sont tenus de **prévenir les violences**, les discriminations et le harcèlement y compris LGBTI+phobes. Organiser des événements pour les personnes LGBTI+ ou les concernant est un moyen de prévenir les violences à leur encontre, de créer un contexte où ils et elles se sentent en sécurité, et de favoriser le vivre-ensemble et d'agir contre la méconnaissance/défiance de certaines personnes. Cela ne retire en rien des droits, pouvoirs, espaces aux personnes non concernées.
- Il est cependant important de ne pas laisser l'espace et le pouvoir aux discours de haine. Les personnes LGBTI+ et les événements qui les concernent ou leurs sont destinés visent à **construire une société plus respectueuse et bienveillante**, acceptant la diversité des identités. Maintenir les événements même en contexte de haine anti-LGBTQIA+ témoigne de l'engagement des établissements en termes de lutte contre les discriminations et de liberté d'expression.

Lutter contre la désinformation et les discours de haine :

- Les discours et les attaques anti-LGBTI+ peuvent servir de liant et de facilitateur, par la construction d'un ennemi commun, d'un récit qui va chercher l'élimination des savoirs que ces personnes considèrent comme « nocifs » dans l'espace académique. C'est-à-dire les études sur le genre, les études décoloniales/post-coloniales, les études par et pour les personnes LGBTI+ etc.
- Les termes "wokisme" ou "théorie du genre" sont des concepts construits par et pour l'extrême droite, dangereux pour la liberté d'expression et la liberté académique, qui ne reposent sur aucune base scientifique solide.



“Il est le mot par lequel on cherche à éloigner le débat sur le caractère systémique des injustices. Le procès du « wokisme » permet en réalité de disqualifier les minorités dans leurs revendications et participe à une offensive réactionnaire contre l'éveil (wokeness) de la société” (Coco Spina, Manifeste pour une démocratie déviante, éditions trouble, 2023)

Il faut sortir de cette rhétorique de la haine et de la panique et promouvoir le respect, les comportements responsables et l'acceptation. Les discours haineux reposent sur **les émotions et la peur**, ce qu'il est possible de maîtriser pour ne pas laisser guider les décisions politiques.

Visibiliser et légitimer d'un point de vue académique les études de genre et les identités LGBTI+ :

Les études de genre et les événements qui les visibilisent visent à produire des savoirs voués à soutenir le changement social et politique afin de lutter contre les inégalités structurelles et systémiques. Maintenir dans le contexte académique des événements par et sur les personnes LGBTI+ fait partie du processus de (re)construction des savoirs, au cœur de toute démarche universitaire.



Voici un ensemble de fiches thématiques pour comprendre et savoir comment parler des personnes LGBTI+.

PRÉVENIR LES ATTAQUES ANTI-LGBTI+

Voici une liste non-exhaustive d'actions de prévention à mettre en place :

- Mettre en place des formations/sensibilisations obligatoires pour les étudiant·es et les personnels ;
- Affirmer et afficher les engagements de l'établissement en termes de lutte contre les LGBTI+phobies ;
- Créer et mobiliser un réseau d'allié.es au sein de l'université en amont, pendant et après l'événement ;
- Former les gouvernances et directions à la lutte contre la haine anti-LGBTI+ ;
- Conserver une trace des événements menacés d'interdiction dans son établissement ;
- Augmenter le service de sécurité dans les événements ;
- Possibilité de mettre en place une inscription obligatoire pour les événements (Google forms, eventbrite...);
- Certains établissements ont fait le choix de quitter X/twitter.